

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 30 mai 2017

Début de séance	:	20h15
Présidence	:	Mme la Syndique, Solange Plancherel
Local	:	Salle de la Chaumière
Présence	:	16 personnes
Convocation	:	Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 19 de la Feuille Officielle du 12 mai 2017 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 147.

Tractanda

1. Procès-verbal de l’assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2016
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale)
2. Comptes 2016
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements + Bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l’organe de contrôle
 - 2.4 Approbation
3. Crédit extrabudgétaire pour le changement du chauffage des bâtiments communaux à la route de la Vannaz
4. Crédit extrabudgétaire pour la rénovation et la mise en conformité d’une salle de classe
5. Adoption de la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (CEP à Estavayer-le-Lac).
6. Divers

Scrutateur	:	Pierre Waser
Excusés	:	Wilfred Vessaz / Yves Ballaman / Pierre-André Ballaman / Christophe Guerry / Alain Beureux
Procès-verbal	:	Françoise Roth, secrétaire communale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. En premier lieu, elle présente M. Philippe Blanchard, nouveau conseiller communal, qui a rejoint le Conseil communal en février 2017. Elle poursuit cette assemblée en informant les membres présents que des modifications sont apportées au tractanda, comme suit :

3. Crédits extrabudgétaires

3.1 Crédit extrabudgétaire pour le changement du chauffage des bâtiments communaux à la route de la Vannaz

3.2 Crédit extrabudgétaire pour la rénovation et la mise en conformité d'une salle de classe

3.3 Rapport de la Commission financière

3.4 Approbation

4. Adoption de la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (CEP à Estavayer-le-Lac).

5. Divers

Mme la Présidente demande s'il y a des objections quant à ce changement de tractanda. Il n'y a pas d'oppositions formulées par les personnes présentes, et ce dernier est accepté.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016. Elle précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune. Ce dernier, ne suscitant aucune remarque, est approuvé à mains levées, avec 2 abstentions.

2. Comptes 2016

Mme la Présidente donne la parole à Mme Mirna Garzoni, boursière communale, pour la présentation des comptes 2016. Ces derniers sont affichés sur grand écran et lu point par point. Il n'y a pas de remarques ou d'interpellations de l'assemblée.

2.1 Compte de fonctionnement

Pour le compte de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'448'643.10 et les revenus à Fr. 1'451'368.05. Il en résulte un bénéfice de Fr. 2'724.95.

2.2 Compte des investissements + Bilan

Le compte des investissements se solde par une balance de Fr. 116'959.20 pour les charges et les recettes. Pour le bilan, le total se solde par une balance de Fr. 2'874'770.84.

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle

Mme la Présidente cède la parole à Mme Marie Zbinden, secrétaire de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission. Les comptes 2016 ont été examinés par la Fiduciaire Fidustavia à Estavayer-le-Lac, ainsi que par les membres de la commission financière, qui les a comparés avec le budget et les comptes de l'année précédente.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016, tels qu'ils leur ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à Mme Mirna Garzoni, boursière communale.

2.4 Approbation

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la Commission financière ainsi que le rapport de l'organe de contrôle. Il n'y a pas de questions ou de remarques de l'assemblée.

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le compte de fonctionnement 2016. Celui-ci est approuvé à mains levées à l'unanimité. Ensuite, elle soumet au vote le compte d'investissement 2016 ainsi que le bilan. Celui-ci est également approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière, le rapport de l'organe de contrôle, et d'en donner décharge au Conseil communal, à la boursière communale et à la Commission financière. Ce point est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

3.1 Crédit extrabudgétaire pour le changement de chauffage des bâtiments communaux à la route de la Vannaz

Mme la Présidente informe l'assemblée que depuis plusieurs hivers, il y a des problèmes de chauffage dans les appartements, les salles de classe, l'administration et les abris. Un rapport a été demandé à un ingénieur afin de déterminer quel était le problème quant au dysfonctionnement du chauffage existant. Il a été constaté que la chaudière à mazout de 35 kg/watt actuellement en place, est sous-dimensionnée pour la surface existante. Il est recommandé de prévoir un système de chauffage de 70kg/watt. Plusieurs offres ont été demandées pour une solution alternative. Mme la Présidente précise que depuis les années 2000, les bâtiments publics doivent impérativement être chauffés par un système à énergies renouvelables. Les chaudières à mazout ne sont plus autorisées. Après une analyse, une pompe à chaleur air-eau ne serait pas assez puissante par rapport à la surface à chauffer. La géothermie imposerait le forage de 4 sondes, ce qui impliquerait un coût minimum de Fr. 250'000.-. Le Conseil communal propose donc à l'assemblée, l'installation d'un système de chauffage à bois, avec des pellets, qui est la meilleure alternative selon l'analyse effectuée. Le coût est estimé à la somme de Fr. 115'000.-. Le local de chauffage actuel n'étant pas très grand, il serait utilisé uniquement pour la technique. En ce qui concerne le local de stockage pour les pellets, il a été décidé d'utiliser un des deux garages existants, ceci afin de ne pas engendrer de frais supplémentaires, et ne pas reconstruire un nouveau local.

3.2 Crédit extrabudgétaire pour la rénovation et la mise en conformité d'une salle de classe

Mme la Présidente indique que le Conseil communal a appris dans le courant du mois de février 2017, la réouverture d'une 3^{ème} classe enfantine pour la rentrée 2017-2018. Cette salle présentait une forte odeur de moisi depuis quelques années. Après une visite, les membres du Conseil ont constaté que les murs et les armoires de cette salle ont des problèmes d'humidité. Les armoires datant des années 1956, ont été démontées et après l'assainissement du mur, une nouvelle armoire avec un système d'aération sera installée. Il a été constaté que le sol est également en très mauvais état. Comme un crédit doit être demandé pour l'assainissement de cette salle, le Conseil souhaite inclure la réfection du sol. Il est à relever également que des nouvelles normes liées aux écoles, nous obligent à prévoir un lavabo dans la salle de classe. Des retouches de peintures à certains endroits sont également prévues. Le coût total des travaux est estimé à la somme de Fr. 20'000.-.

3.3 Rapport de la commission financière quant aux crédits extrabudgétaires

Après une séance avec le Conseil communal, la commission financière conseille aux citoyens d'accepter ces crédits extrabudgétaires.

M. Pierre Waser demande des précisions quant au stockage des pellets dans un garage et soulève un éventuel problème d'humidité pour le stockage. Mme la Présidente confirme que cela a été vérifié par l'ingénieur et l'architecte, et que ce garage est adéquat pour un stockage de pellets. M. Billieux signale que ce garage évitera de trop nombreuses livraisons de pellets, seul une à deux livraisons par année seront prévues, ce qui évitera des coûts importants liés à la livraison.

M. Christian Zbinden demande si un chauffage de 70kg/watt inclus une réserve pour un éventuel nouveau bâtiment communal. Mme la Présidente précise qu'aucun bâtiment communal n'est prévu dans les prochaines années, et qu'il n'y a d'ailleurs plus de places aux alentours de l'administration.

M. Thierry Billieux, conseiller communal, prend la parole et précise que les abris à eux seuls consomment 25kg/watt, et que le bâtiment de l'édilité doit rester hors gel. Il confirme que le local de la citerne actuel, est vraiment trop petit pour un stockage de pellets.

En ce qui concerne le crédit extrabudgétaire pour la salle de classe. Il n'y a pas de questions ou remarques de l'assemblée.

3.4 Approbation des crédits extrabudgétaires

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le crédit extrabudgétaire de Fr. 115'000.- pour le changement du chauffage des bâtiments communaux. Celui-ci est accepté à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le crédit extrabudgétaire pour la rénovation et la mise en conformité d'une salle de classe, pour un montant de Fr. 20'000.-. Celui-ci est accepté à mains levées, avec 1 abstention. Ces deux crédits sont acceptés et Mme la Présidente remercie l'assemblée.

4. Adoption de la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (CEP à Estavayer-le-Lac)

Mme la Présidente cède la parole à Mme Isabelle Guerry, Vice-Syndique, pour une information quant aux modifications de la nouvelle convention. Cette dernière doit être approuvée par toutes les communes qui bénéficient des services du CEP. Isabelle Guerry fait lecture de la convention modifiée, et celle-ci est présentée sur écran.

M. Pierre-Alain Baechler demande si les répercussions financières restent identiques par rapport à celles des années précédentes. Mme la Vice-Syndique lui confirme qu'il n'y a pas de changement du point de vue financier.

Mme la Présidente soumet à l'assemblée, l'adoption de cette nouvelle convention. Cette dernière est acceptée par l'assemblée à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente constate que le rapport de la Commission financière quant aux crédits extrabudgétaires n'a pas été soumis au vote de l'assemblée, c'est un oubli. Ce point est donc soumis au vote de l'assemblée et approuvé à mains levées, à l'unanimité.

5. Divers

Mme la Présidente donne la parole aux citoyens.

M. Marcel Guinnard aborde le sujet des panneaux de mise à bans qui ont été ajoutés à la place du 700^{ème} et sur la place de l'église à Carignan. Mme la Syndique indique qu'à plusieurs reprises des véhicules ont stationnés pendant plusieurs semaines, sans que l'on puisse agir. Après vérification avec la Justice de paix, il a été décidé d'installer ces panneaux afin de limiter la possibilité de parcage à 5 heures maximum. Cela a été fait dans le but de limiter le parcage des personnes de l'extérieur, et d'avoir la possibilité d'agir en cas d'abus. Il est signalé toutefois que les habitants de notre commune ne vont pas être dénoncés, lors de parcage sur ces places de manière temporaire, c'est-à-dire pour une journée ou lors d'excursions par exemple. Un contrôle du propriétaire du véhicule sera en premier lieu effectué par notre administration avant toute démarche.

Il n'y a pas d'autres questions à l'ordre du jour.

Pour conclure, Mme la Syndique remercie les citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h20 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

F. Roth




La Présidente :

S. Plancherel


